



SNMD

Paris, le 2 août 2013

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Détraqué

La **CGT-M'OO** a réclamé avec force insistance, et finalement obtenu, qu'un volet sur le dialogue social, supprimé en 2008, soit réintroduit dans l'organe de communication interne **INFOMUSEE**. Beaucoup moins fourni que par le passé, il informe néanmoins les personnels de brefs comptes rendus et relevés de décisions occasionnels des comités techniques et comités hygiène sécurité conditions de travail (mais pas du Conseil d'administration).

La **CGT** a pris connaissance de l'**INFOMUSEE** n° 11 daté « juin-juillet » mais diffusé au personnel hier 1^{er} août. A l'avant-dernière page – non paginée – figure un encadré **orange foncé**, bref compte rendu du Comité technique (« CT » pour les initiés) du 13 juin.

Nous constatons que plusieurs lignes, imprimées en petits caractères fins **orangé** sur fond **orangé** sont **illisibles** ! Ce sont les seules lignes illisibles dans cet INFOMUSEE par ailleurs joliment maqueté et parfaitement imprimé.

La **CGT** présume par expérience que ces lignes évoquent l'obligation réglementaire (article 52) faite au Président du M'OO de communiquer aux personnels dans un

délai de deux mois « *la répartition des votes des organisations syndicales et le suivi des décisions* ».

Voici l'information invisible *Ressources humaines* que vous ne pouvez pas lire dans l'INFOMUSEE sur la volonté farouche de la Direction d'**ouvrir dès 2014 le musée d'Orsay au public le jour de l'An 1^{er} janvier, jour férié** :

1 voix favorable (SUD)

6 voix défavorables (5 CGT, 1 FO)

Pas d'unanimité : la mesure est adoptée.

Cette illisibilité n'est sans doute qu'une erreur involontaire, une inattention à l'examen du Bon à tirer.

Dans les documents et dossiers liés au « dialogue social », l'administration s'excuse à répétition des erreurs commises :

- sur l'organigramme
- sur les effectifs en mode dégradé
- sur les quotas de volontariat
- sur l'absentéisme
- sur la nature des contrats (un mic-mac constant entre « permanents » (en réalité CDD), « temps incomplet », « occasionnels », « saisonniers »... etc..., etc..., etc...

Le **rapport d'activités** 2012 du M'OO affirme « *la volonté de la Direction d'approfondir le dialogue social.* »

Les agissements de la Direction ne permettent pas de croire à la bonne foi de cette volonté déclarée. Au quotidien, la Direction s'emploie à brouiller le « dialogue social », à bafouer les procédures et à piétiner les droits réglementaires des personnels.

Dialogue social profond ? Il ne se passe pas une semaine sans que la Direction du M'OO ne **caricature** le pacte social avec les représentants du personnel, et ne le rende illisible.

A rebours des bonnes intentions de principe – accouchées dans la douleur -, la Direction en charge du « dialogue social » déploie de gros efforts et passe beaucoup de temps à construire un labyrinthe de faux-semblants, d'engagements et de rétractations, de remises en cause en catimini, de procès verbaux charcutés puis diffusés sans avoir été approuvés (en contravention avec le règlement, article 20), etc...

Toute cette énergie a pour but de freiner la mise en œuvre effective des décisions et actions en faveur d'un bon climat social dans l'établissement.

Le secrétaire général du Ministère de la Culture dit à la presse (19 juin 2013) : « *Il était essentiel de rétablir un dialogue social serein au sein de notre administration. Nous nous y employons.* »

Au M'OO, il y a du boulot !

La Direction avance pour preuve du dialogue social « approfondi » le nombre d'instances convoquées, « *en augmentation* ». On reconnaît là les indicateurs chiffrés des contrats de performance.

Dans le même temps, la Direction a supprimé :

- le comité de suivi des contractuels – et le registre des entrées / sorties de non-titulaires (contractuels, « vacataires ») -

- le comité de suivi des risques psychosociaux

et n'a pas convoqué non plus les réunions annoncées sur le Règlement d'établissement, la charte informatique, le DUERP, les visites Hygiène-sécurité de services et autres sujets mis au frigo...

Il paraît que les **caricatures** qui illustrent de temps à autre les communiqués de la **CGT-M'OO** déplaisent vivement à la Direction. Cela nous étonne dans un musée qui conserve et expose les œuvres du plus grand caricaturiste de l'histoire de l'art : **Honoré Daumier**.

En butte aux interdictions de la **censure**, Daumier fut emprisonné six mois en 1832 pour sa caricature du roi Louis-Philippe. Peine assortie d'une amende de 500 francs pour « *excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi* ». Daumier aujourd'hui : muséifié.

Daumier est un maître que nous révérons mais dont nos illustrateurs ne sont que les modestes et malhabiles disciples. Pas de quoi nourrir des fantasmes de censure contre de bien inoffensifs crayonneurs, bien moins incisifs que Daumier !

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Tél. :
E-mail :

A retourner à : **CGT-M'O**, 62, rue de Lille, 75343
PARIS cedex 07 – bureau 521
ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001